

Secrétaires d'Etat - Conférence de presse

Le coeur de la révision de la loi sur l'organisation du gouvernement et de l'administration (LOGA) réside dans la création de dix postes de Secrétaire d'Etat. Conçue pour soulager l'action du Conseil fédéral et permettre à ce dernier de se consacrer davantage à la réflexion politique, cette institution pose en fait de nombreuses difficultés, qui risquent d'entraîner une grave désorganisation du gouvernement fédéral. Il n'est pas trop fort de dire que l'institution des Secrétaires d'Etat, telle qu'elle est prévue dans la loi, aboutira à un résultat contraire à celui attendu par d'aucuns. Au lieu d'être déchargé, le Conseil fédéral se verra surchargé: gérer ces dix Secrétaires d'Etat exigera sans doute de gros efforts à des Conseillers fédéraux qui perdront encore un peu plus le contact avec le Parlement et les citoyens!

La liste des incertitudes qui parsèment la loi est impressionnante. Comment seront réparties les compétences entre les Secrétaires d'Etat, secrétaires généraux et collaborateurs personnels des Conseillers fédéraux? L'Etat-major des Chefs de Département sera vraiment surpeuplé. Quelle place occuperont ces Secrétaires d'Etat dans l'organigramme de l'administration fédérale? Quelles seront leurs relations avec les directeurs d'office? Quelle responsabilité réelle assumeront-ils, et avec quel statut?

A ce titre, le règlement de leurs rapports avec les institutions politiques est édifiant: le Conseil fédéral pourra les charger de remplacer leur chef face au Parlement, dans la mesure où ils seront agréés par celui-ci. A quoi correspond donc ce système hybride, mi-politique mi-administratif? Et si les Chambres fédérales refusent d'accorder leur "nihil obstat" à un Secrétaire d'Etat? Assistera-t-on à l'émergence de deux classes de Secrétaires d'Etat, ceux reconnus par le Parlement et ceux confinés à des tâches plus obscures car "boycottés" par ce même Parlement? Poser ces questions ne peut que susciter qu'un profond pessimisme sur l'efficacité présumée de ces "ministres-fonctionnaires". Comment peut-on prétendre que le fonctionnement de l'administration se retrouvera amélioré dans un tel enchevêtrement de compétences?

Et si au moins l'on pouvait déduire du texte de la loi un cahier des charges un tant soit peu précis pour ces super-hauts fonctionnaires! Mais là aussi, on doit déchanter. On sait seulement qu'ils doivent décharger les chefs de Département de certaines tâches. Qu'advient-il si les prérogatives des uns et des autres varient trop fortement, si l'un obtient plus de pouvoir que ses collègues? Deux classes de Secrétaires d'Etat surgiront-elles à nouveau? Et si des divergences de vue surviennent entre le Conseiller fédéral et son (ou ses) Secrétaire(s) d'Etat (encore une impression supplémentaire!), des divergences de vue qui sont d'ailleurs déjà programmées? Le fonctionnement du Conseil fédéral sera-t-il vraiment bonifié?

On le voit, il y a décidément trop de flou et de questions en suspens pour que l'on puisse sérieusement soutenir une loi censée initialement améliorer la conduite de l'Etat!

Pierre Triponez
Directeur USAM

25.04.96